COMMISSION FÉDÉRALE CONTRE LE RACISME

COMMISSION FÉDÉRALE DES ÉTRANGERS COMMISSION FÉDÉRALE DES RÉFUGIÉS

« Un nouveau concept pour les Migrations » Prise de position sur le rapport de la commission d'experts Migrations

Les trois commissions fédérales se félicitent de l'analyse poussée, menée au sein du Conseil fédéral, de la politique des migrations. Elles suggèrent que les Chambres fédérales débattent également du rapport «Une nouvelle conception de la politique en matière de migration», élaboré l'année dernière par la commission d'experts en migration, sous la direction de l'ancien directeur de l'OFIAMT M. Klaus Hug. Les commissions considèrent que ce document représente une bonne base de discussion et en soutiennent les conclusions. Ainsi, le rapport prend en considération qu'une politique des migrations prometteuse ne peut s'inscrire que dans la durée et être conçue dans cette optique. Il contient des mesures concrètes sur une meilleure liaison entre les politiques des étrangers et de l'asile ainsi qu'avec la politique internationale des réfugiés, et tient compte des efforts en faveur d'une cohabitation pacifique entre indigènes et immigrés.

Domaines politiques principaux

La proposition de rejet du modèle des trois cercles, formulée par le rapport, rencontre le soutien des trois Commissions. Il est réclamé depuis longtemps déjà par la CFRa. Les trois Commissions se prononcent pour la libre circulation avec l'UE. Le système d'admission selon la méthode par points pour les ressortissants de pays hors de l'UE qu'il présente mérite d'être discuté. Cependant, l'admission de personnel très qualifié, en provenance de pays qui ont eux-mêmes grand besoin de ces compétences, porte en elle le risque d'un « Brain Drain », et privilégie des couches sociales particulières davantage que des nationalités. La CFE, la CFR et la CFRa attachent une grande importance à la protection de la femme immigrée et à la prise en compte de cet aspect, notamment sous l'angle du droit de séjour, de l'intégration et du retour.

L'intégration des étrangères et des étrangers est un thème prioritaire pour les trois Commissions. Elle consiste en un processus permanent de rapprochement réciproque. Cela signifie que la population indigène fasse preuve de respect envers les immigrés et leur donne leur chance et des perspectives d'avenir et, pour ces derniers, qu'ils soient disposés à accepter les valeurs fondamentales et les lois de la Suisse. Il est important, à ce titre, de favoriser une évolution des mentalités et une appréciation positive de la migration et de la contribution des immigrés à notre pays. Les trois Commissions lancent un appel au Conseil national pour qu'il accepte l'article d'intégration à la majorité qualifiée, afin de donner enfin à la Confédération les moyens d'assumer sa mission dans le domaine de l'intégration comme tâche d'intérêt national. Elles demandent aussi au Parlement de reprendre la question de la naturalisation facilitée, notamment pour les étrangères et les étrangers nés en Suisse.

La politique des migrations a aussi une composante internationale. L'expérience en matière d'asile démontre que la lutte contre les causes de la migration forcée doit devenir un pilier principal de la politique migratoire. Un élément fondamental à cet effet est l'engagement systématique de la Suisse en faveur du respect des droits de l'homme. Aussi les trois Commissions mesurent-t-elles à sa juste valeur la proposition du groupe d'experts Hug de prendre davantage ce fait en considération dans la politique économique extérieure et la coopération suisse au développement.

La politique de l'asile ne tient qu'une place modeste dans le rapport d'experts. Les trois Commissions s'expriment à l'unisson en faveur d'une politique de l'asile humanitaire et sur la responsabilité de la Suisse en matière d'asile, de même que sur l'introduction d'un statut des personnes à protéger dans le cadre de la révision totale de la loi sur l'asile. Elles regrettent que la discussion se soit concentrée dans l'opinion publique, ces derniers mois, sur l'augmentation des demandes d'asile et sur les problèmes d'exécution, étant donné que ce type de débat est susceptible d'alimenter la xénophobie. Il est également important de rendre attentif à l'aide au retour. A ce propos, les commissions invitent les autorités chargées de l'asile à continuer de développer non seulement les programmes spécifiques aux pays, mais aussi l'aide au retour individuelle.

Les trois Commissions s'associent, en qualité d'organes spécialisés de l'administration, pour encourager le développement d'une image positive du domaine politique « Migration » et de la convivialité entre indigènes et immigrés, tout en mettant leur expérience et leurs connaissances au service de ce processus.